



DECLARATION DE LA CGT

Pénibilité, la CGT demande des actes

Le Premier Ministre, Jean-Marc Ayrault, accompagné des ministres Marisol Touraine et Michel Sapin, a prévu, à l'occasion d'une visite du chantier du tramway T6 à Vélizy-Villacoublay le 13 août, d'intervenir sur la question de la pénibilité.

Les préconisations du rapport Moreau sont loin du compte

Pour la CGT, prévenir et réparer la pénibilité, notamment dans le cadre de la réforme des retraites est une priorité. En effet, les derniers travaux de l'Ined et de l'Inserm démontrent que l'espérance de vie en bonne santé a tendance à stagner, voire à régresser. Cependant, les bases de la réflexion sur la pénibilité contenues dans le rapport Moreau ne sont pas à la hauteur du problème posé.

- Le salarié aurait le choix entre une formation professionnelle permettant la mobilité et un départ en retraite anticipé. Après de nombreuses années d'exposition à la pénibilité, c'est bien des deux dispositifs dont le salarié a besoin : un travail moins exposé, puis un départ anticipé.
- Dans l'hypothèse où le salarié choisirait un départ anticipé, ces mesures permettraient au mieux un départ à 60 ans, ce qui est beaucoup trop tardif.
- Le rapport ne retient pas l'ensemble des 12 critères de pénibilité établis lors de la dernière négociation sur le sujet. Ainsi, le nombre de salariés qui seraient éligibles représente à peine la moitié des salariés réellement concernés (40 000 par an contre environ 100 000 par an selon les études effectuées lors de la dernière négociation).

Les propositions de la CGT sont sur la table

La CGT est toujours prête pour engager de véritables discussions sur ce sujet et a présenté des propositions très précises au gouvernement, tant en ce qui concerne l'identification de l'exposition à la pénibilité qu'en matière de droits associés et de dynamique de prévention pour enfin s'attaquer aux causes de la pénibilité et à la nécessaire transformation des situations de travail.

La CGT propose ainsi que l'exposition soit établie sur la base des 12 critères retenus lors de la négociation sur la pénibilité, organisés en 3 groupes :

- Contraintes physiques.
- Environnement agressif.
- Contraintes liées aux rythmes de travail.

L'exposition à un ou plusieurs critères pendant une certaine durée donnerait droit à un départ anticipé à partir de 55 ans (voire avant pour certains métiers). Des bonifications seraient également attribuées afin que le départ anticipé soit associé à un niveau de pension correct.

Alors que le gouvernement martèle sa volonté d'allonger la durée de cotisation dans le cadre de la prochaine réforme des retraites, la CGT s'interroge : comment prévenir et réparer la pénibilité en contraignant les salariés à travailler plus longtemps ?

Pour une bonne réforme des retraites, pour une reconnaissance effective de la pénibilité, la CGT appelle les salariés à se mobiliser le 10 septembre.

Montreuil, le 12 août 2013